

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 mai 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni le 4 mai 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 22^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (sauf à la 15^{ème} question), M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 23^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (à compter de la 3^{ème} question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN suppléant de Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, M. Pascal DAUNIT, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (jusqu'à la 13^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Line MÉODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESETE, Mme Eugénie TÉTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Tiffany ROY, conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Vincent COPPOLANI (pouvoir à M. Alain DRAPEAU à compter de la 3^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 4^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (à la 22^{ème} question), Vice-président ;

M. David BAUDON (à la 15^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (à la 23^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Roger GERVAIS jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET représentée par son suppléant M. Sébastien BOURAIN, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à Mme Tiffany ROY), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Eugénie TÉTENOIRE), M. David CARON (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à M. Jean-Marc SOUBESETE), Mme Evelyne FERRAND (pouvoir à M. Yves DLUBAK), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. David BAUDON, sauf à la

15^{ème} question), Mme Fabienne JARRIAULT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 14^{ème} question), Mme Françoise MÉNÈS, Mme Marie-Claire M. Tony LOISEL), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Hervé PINEAU (à compter de la 14^{ème} question), M. Michel TILAUD (pouvoir à Mme Frédérique LETELLIER), Mme Chantal VETTER (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Yves DLUBAK

n° 22

LA ROCHELLE UNIVERSITE- INSTITUT DU LITTORAL URBAIN DURABLE INTELLIGENT (LUDI) - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : M. FOUNTAINE

Suite à la création de l'Institut du Littoral Urbain Intelligent (LUDI) et à une réorganisation de l'Université de la Rochelle en septembre 2021, la Communauté d'Agglomération de la Rochelle a été sollicitée pour siéger au sein de leur conseil d'orientation. Il est proposé au Conseil communautaire de désigner le représentant de la CDA pour siéger au sein de ce comité.

Créé en septembre 2021 le LUDI doit composer son conseil d'orientation. Ce dernier a un rôle consultatif et constitue un espace pour échanger et apporter son expertise dans divers domaines tels que les priorités et les activités de recherche, l'évolution de l'offre de formation de l'Institut et le lien entre la recherche et la formation, les liens avec le monde socio-économique, la stratégie d'internationalisation, la qualité de vie étudiante à l'Institut et la qualité de vie au sein de l'Institut.

La Rochelle Université a sollicité la CDA pour désigner un représentant au sein de cet Institut.

Trois modalités d'élection sont possibles en application de l'article L 2121-21 du CGCT :

- il est en principe voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation,
- mais le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- par ailleurs, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 5211-2 ainsi que les articles L. 2121-12, L. 2121-20, L. 2121-21 et L. 2121-33.

Il est proposé au Conseil communautaire de désigner son représentant pour siéger au sein du conseil d'orientation du LUDI.

Une seule candidature ayant été présentée, il en est donné lecture par M. le Président et la nomination de M. DEMESTER prend effet immédiatement

Membres en exercice : 82
Nombre de membres présents : 59
Nombre de membres ayant donné procuration : 18

**POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau
Date de signature : 15/05/2023
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président



Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.